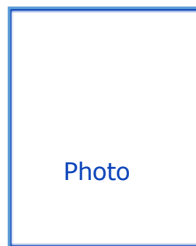


FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION / STUDENT APPLICATION FORM



ANNÉE SCOLAIRE / SCHOOL YEAR : 2020-2021

DATE D'ENTRÉE / START DATE :

CLASSE DEMANDÉE / REQUESTED CLASS

Maternelle / Preschool : ☐ First Steps (A petits pas) ☐ KG 1 (Petite Section)
☐ KG 2 (Moyenne Section)

Primaire / Primary : ☐ PY 1 (Grande Section) ☐ PY2 (CP) ☐ PY3 (CE1)
☐ PY4 (CE2) ☐ PY5 (CM1) ☐ PY6 (CM2)

INFORMATION SUR L'ÉLÈVE / STUDENT INFORMATION

Nom de famille / Family name :

Prénom / First name :

Sexe / Sex : ☐ Masculin/Male ☐ Féminin/Female

Date & lieu de naissance (jjmmaaaa) / Date & place of birth (ddmmyyyy) :/...../..... à/at

Nationalité / Nationality : Langue maternelle / Native language :

Connaissance du français / Knowledge of French :

Parlé / Spoken: ☐ Bon / Good ☐ Débutant / Beginner ☐ Niveau zéro / No knowledge

Écrit / Written: ☐ Bon / Good ☐ Débutant / Beginner ☐ Niveau zéro / No knowledge

Connaissance de l'anglais / Knowledge of English :

Parlé / Spoken: ☐ Bon / Good ☐ Débutant / Beginner ☐ Niveau zéro / No knowledge

Écrit / Written: ☐ Bon / Good ☐ Débutant / Beginner ☐ Niveau zéro / No knowledge

FRÈRES ET SŒURS / BROTHERS AND SISTERS

	Nom / Name	Date de naissance / Date of birth	Ecole actuelle / Current school
1			
2			

ÉCOLE ACTUELLE / PRESENT SCHOOL

Nom de l'école, ville et pays / *Name of school, city and country* :

Classe suivie / *Class attended* : Depuis / *Since* : Langue / *Language*:

Motif du changement / *Reason for changing school* :

Votre enfant a-t-il des difficultés d'apprentissage? / *Does your child have learning difficulties?*

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS / PARENTAL INFORMATION

PÈRE/FATHER

Nom de famille, prénom / *Family name, first name* :

Employeur & Profession / *Employer & Profession* :

Adresse au travail / *Company address* :

Adresse personnelle / *Home address* :

Téléphone mobile / *Cell phone* :/...../...../...../.....

Téléphone bureau / *Work phone* :/...../...../...../.....

Téléphone maison / *Home phone* :/...../...../...../.....

Courriel / *Email* :

MÈRE/MOTHER

Nom de famille, prénom / *Family name, first name* :

Employeur & Profession / *Employer & Profession* :

Adresse au travail / *Company address* :

Adresse personnelle / *Home address* :

Téléphone mobile / *Cell phone* :/...../...../...../.....

Téléphone bureau / *Work phone* :/...../...../...../.....

Téléphone maison / *Home phone* :/...../...../...../.....

Courriel / *Email* :

SITUATION FAMILIALE / FAMILY SITUATION

- ☐ Parents mariés / *Parents married* ☐ Parents divorcés / *Parents divorced*
☐ Parents séparés / *Parents separated* ☐ Parents vivant ensemble / *Parents living together*

DÉTENTION DE L'AUTORITÉ PARENTALE / PARENTAL AUTHORITY

- ☐ Père et mère / *Father and mother* ☐ Père seulement / *Father only*
☐ Mère seulement / *Mother only* ☐ Tuteur / *Tutor*

ADRESSE DE L'ÉLÈVE / STUDENT'S ADDRESS

- ☐ Père et mère / *Father and mother* ☐ Père / *Father* ☐ Mère / *Mother*
☐ Autre / *Other* :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE / CONTACT PERSON IN CASE OF EMERGENCY

- ☐ Père / *Father* ☐ Mère / *Mother*
☐ Autre / *Other* :

SÉCURITÉ / SECURITY

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant / *People authorised to collect your child* :

- ☐ Père / *Father* ☐ Mère / *Mother*
☐ Autre (nom, tel) / *Other (name, phone)*

Acceptez-vous que vos coordonnées paraissent dans l'annuaire des parents d'EBICA, distribué uniquement aux autres parents d'EBICA ? / *Do you wish to share your address and phone number with other parents of EBICA in EBICA's parents directory?*

- ☐ Oui / *Yes* ☐ Non / *No*

CONDITIONS MÉDICALES / MEDICAL CONDITIONS*

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé? Merci de détailler ci-dessous. / *Does your child have any medical conditions? Please provide details below.*

- ☐ Oui / *Yes* ☐ Non / *No*

Traitement médical de longue durée (asthme, épilepsie, diabète, allergies graves). Si oui, merci de compléter le protocole médical. / *Long term medication (asthma, epilepsy, diabetes, serious allergies). If yes, please complete the appropriate medical form.*

- ☐ Oui / *Yes* ☐ Non / *No*

*Veuillez noter qu'en aucun cas EBICA n'est autorisée à administrer des médicaments aux élèves. / *Please note that EBICA cannot give medicine to students.*

AUTORISATION DE SOINS / AUTHORISATION OF MEDICAL ATTENTION

J'autorise la direction d'EBICA à prendre en cas d'urgence, toutes mesures nécessaires à l'égard de mon enfant (soins, hospitalisation, intervention). Je m'engage à signaler toute modification familiale, professionnelle, adresse et téléphone. / *I authorize the EBICA administration in case of an emergency to take any necessary action for the well being of my child (medical care, hospitalisation, surgical intervention). I will inform EBICA of any changes or amendments, personal or professional, address and telephone numbers. I confirm that all the information below is correct.*

Nom, date et signature / *Name, date and signature*

.....

FICHE D'AUTORISATION DE SORTIE / PARENTAL AUTHORISATION FORM

Je, soussigné(e), autorise la participation de mon enfant à toutes les sorties organisées par l'école dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires. / *I authorise my child to participate in fieldtrips, outings, curricular and extracurricular activities organised by the school.*

Nom, date et signature / *Name, date and signature*

.....

AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DES PHOTOS ET IMAGES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES / PARENTAL AUTHORISATION FOR THE USE OF DIGITAL PHOTOS OF STUDENTS

J'accepte que les photos et images numériques des enfants nommés ci-dessous apparaissent dans les publications écrites d'EBICA, sur son site internet et dans d'éventuelles revues promotionnelles et blogs. Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique uniquement et que l'identité de mon enfant sera protégée. Je suis également informé que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes (DVD-CD Rom), toujours dans le cadre de présentation de notre établissement. /

I agree to allow photos and digital images of my children to be used in publications that write about EBICA or on the EBICA website or blogs. I am informed that they will only be used in educational material and that the identity of my child will be protected. I am also informed that these images may be distributed in other forms (DVD-CD Rom) but only to be used for the representation of the school.

Nom, date et signature / *Name, date and signature*

.....

Merci de parapher chaque page de la demande d'admission / Please initial each page of the application form.

Nom / *Last name* Prénom / *First Name*

Date / *Date* Signature / *Signature*
(Avec la mention/with « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT FINANCIER / FINANCIAL FORM

ANNÉE SCOLAIRE - 2020-2021 - SCHOOL YEAR

FRAIS DE SCOLARITÉ / TUITION FEES

CLASSE / CLASS	AGE	FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS / ANNUAL TUITION FEES*
<i>First Steps</i> (A petits pas)	2-3	8.150€
<i>KG1</i> (Petite Section) <i>KG2</i> (Moyenne Section)	3-4 4-5	10.850 €
<i>PY1</i> (Grande Section)	5-6	12.000 €
<i>PY2</i> (CP) <i>PY3</i> (CE1) <i>PY4</i> (CE2) <i>PY5</i> (CM1) <i>PY6</i> (CM2)	6-7 7-8 8-9 9-10 10-11	14.200 €

* Les frais de scolarité sont pour des horaires à temps plein. / The tuition fees are for a full time schedule.

RÉDUCTIONS APPLICABLES / APPLICABLE REDUCTIONS

RÉDUCTIONS / REDUCTIONS		
Réduction famille / Family reduction	-20% pour le 3 ^e enfant, -20% pour le 4 ^e enfant	-20% on the 3 rd child, -20% on the 4 th child

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT / DEVELOPMENT FEE

Les frais de développement ont pour objectif de participer à la croissance de l'école. Ces frais sont facturés par élève et sont payables à l'inscription définitive de l'élève. / The aim of the development fee is to raise funds to expand and grow the school. This fee is per student and paid at the time of enrolment.

Frais de développement (par enfant) / Development fee (per child)	750 €
---	-------

FRAIS DE DOSSIER ET D'INSCRIPTION / APPLICATION AND REGISTRATION FEES

Les frais de dossier permettent de traiter le dossier d'admission de l'élève. Si l'élève est accepté, les frais d'inscription permettent de placer l'élève sur la liste de sa classe, ou sur la liste d'attente le cas échéant. Les frais de dossier et d'inscription ne sont pas remboursables. / *The administration fee allows the school to process the application. If the student is accepted, the registration fee allows the school to place the student on a class list or a waiting list. The administration and the registration fees are non refundable.*

	Maternelle / Preschool	Primaire / Primary
Frais de dossier / <i>Application fee</i>	400 €	400 €
Frais d'inscription / <i>Registration fee</i>	600 €	600 €
Total (par enfant/per child)	1.000 €	1.000 €
3 ^e enfant / <i>3rd child in the family</i>	750 €	750 €
4 ^e enfant / <i>4th child in the family</i>	750 €	750 €

Les frais de scolarité comprennent : Les repas du midi à la cafétéria 4 fois par semaine, la majorité des fournitures scolaires, les sorties scolaires. Les frais de cantine ne sont pas remboursables, même en cas de certificat médical fourni par la Famille.

The tuition fees include: Meals at lunch time served in the school cafeteria 4 times per week, most school supplies, day trips. The canteen fees are not refundable, even in case of a medical certificate given by the Family.

Les frais de scolarité ne comprennent pas : Les activités extra scolaires, les cours de soutien en langue, la garderie, certaines fournitures scolaires et livres, les voyages scolaires tels que les échanges scolaires, la classe verte ou découverte, les photos de classe, les uniformes, les frais d'inscriptions aux examens comme par exemple les examens de TOEFL, DELF/DALF, PET/KET, LAMDA, etc.

The tuition fees do not include: Extracurricular activities, language support lessons, afterschool care, certain school supplies and novels, overnight trips, school photos, uniforms, registration fees to all exams and certificates, such as TOEFL, DELF/DALF, PET/KET, LAMDA, etc.

FRAIS D'UNIFORMES / UNIFORM FEES

Tshirt	15€
Polo shirt	35€
Sweatshirt	45€
Pull V	60€
Tablier (Maternelle/Preschool)	25€

Le port de l'uniforme EBICA est obligatoire quotidiennement. Les élèves doivent acheter au minimum un tshirt, un polo shirt, un sweatshirt, et un pull en V. / *The students must wear the EBICA uniform on a daily basis. The students must buy at least one tshirt, one polo shirt, one sweatshirt and one V type pull over.*

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES / EXTRACURRICULAR ACTIVITIES

ACTIVITÉS / ACTIVITIES	TARIFS / FEES*
Cours de danse, football, judo, etc / <i>Dance, Football, Judo, etc, courses</i>	400€ / année/year
Cours de théâtre New Era (ex LAMDA) / <i>Theatre courses (New Era, formerly LAMDA)</i>	480€ / année/year
Leçons privées de piano, batterie, etc / <i>Private piano, drums, etc, lessons</i>	850€ / année/year
Garderie (16h00-18h00) / <i>Child care (4:00pm-6:00pm)</i>	Tarif disponible sur le site www.rivierakids.fr / Price available on www.rivierakids.fr

L'inscription aux activités extrascolaires se fait au début de l'année scolaire directement en ligne. Un nombre minimum d'élèves est requis pour débiter un cours. Les activités sont facturées sur une base annuelle et sont payables au complet par carte de crédit au début de l'année scolaire. / *The registration for the extracurricular activities takes place at the beginning of the school year on our online system. A minimum number of students is required for the activity to start. The activity fees are calculated on a yearly basis and must be paid online by credit card at the beginning of the school year.*

FRAIS DE CONTENTIEUX / LEGAL ACTION FEES

Lettre de 1 ^{ère} relance / <i>1st reminder letter</i>	Gratuit / <i>free of charge</i>
Lettre 2 ^e relance / <i>2nd reminder letter</i>	Gratuit / <i>free of charge</i>
Lettre 3 ^e relance (mise en demeure) / <i>3rd reminder letter</i>	25€
Commandement d'huissier / <i>Court bailiff</i>	450€
Frais sur prélèvement ou chèque impayé / <i>Fees for bounced cheque or direct debit</i>	100€

En cas de retard de paiement des frais de recouvrement seront dus et appliqués, comme indiqué ci-dessus. / *Expenses related to legal action taken by EBICA to recover amounts due will be charged to the debtor as indicated above.*

TABLEAU RÉCAPITULATIF / SUMMARY

	Nom / Last name	Prénom / First Name
1 ^{er} enfant (le plus âgé) / 1 st child (the oldest one)		
2 ^e enfant / 2 nd child		
3 ^e enfant / 3 rd child		
4 ^e enfant / 4 th child		

PAIEMENT / PAYMENT	Frais de scolarité / Tuition fees	Réduction (fratrie ou début durant l'année) / Discount (sibling or start during the year)	Total
Frais de scolarité du 1 ^{er} enfant / 1 st child school fees			
Frais de scolarité 2 ^e enfant / 2 nd child school fees			
Frais de scolarité 3 ^e enfant / 3 rd child school fees			
Frais de scolarité 4 ^e enfant / 4 th child school fees			
Frais de prélèvement (50€ par enfant) / Direct debit fee (50€ per child)	-	-	
Sous-total / Sub Total			
Frais de dossier / Administration fee	 x 400 €	-	
Frais d'inscription / Registration fee	 x 600 €		
Frais de développement / Development fee	 x 750 €		
TOTAL			

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant les pénalités de retard. / Parents are obliged to pay all school fees according to the chosen payment plan, and all penalties for late payments.

Mode de paiement choisi / Choice of method of payment :

- ☐ **Virement / Bank transfer** (pour paiement en 1 ou 2 fois seulement/For payment in 1 or 2 time)
☐ **Prélèvement / Direct debit**(pour paiement en 2 fois ou en 8 fois/For payment in 2 or 8 times)

Nos coordonnées bancaires sont / Our bank details are :

Titulaire du compte : EBICA SAS

Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR

IBAN : FR7618315100000800956473128

BIC : CEPAPRPP831

Qui est en charge du paiement des frais de scolarité de l'élève ? / Who is in charge of the payment of the fees?

- ☐ Père / Father
☐ Mère / Mother
☐ Autre / Other (Nom, prénom) / (Last name, first name)

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant les pénalités de retard. / Parents are obliged to pay all school fees according to the chosen payment plan, and all penalties for late payments.

A quelle adresse doit être envoyée la facture ? / To which address should the invoice be sent?

- ☐ Père et mère / Father and mother ☐ Père / Father ☐ Mère / Mother
☐ Autre / Other:

Tout paiement réalisé par une personne ou entreprise autre qu'initialement indiquée sur le contrat doit être accompagné d'une explication manuscrite et signée du responsable de l'élève avec la carte d'identité ou le passeport ou l'identification de l'entreprise responsable du paiement. / Any payment made by a person or an entity different to the contract signatory must be accompanied by handwritten and signed explanation by the student's legal guardian(s) with a copy of said signatory's identity card or passport or the ID of the company in charge of the payment.

CHOIX DE PAIEMENT / CHOICE OF PAYMENT

1. Païement en une seule fois / One-time payment :

À régler à l'inscription par chèque ou transfert bancaire. Payable dans les 3 jours ouvrés. / Payable by cheque or transfer at enrolment. Payable within 72 hours.

2. Païement en 2 fois / 2-time payment :

Païement par virement bancaire ou par chèque avec 2 chèques avec les dates des échéances inscrites au dos du chèque. / Payment by bank transfer or by cheque with 2 cheques with the dates to be cashed written at the back.

CLASSE / CLASS	1 ^{ère} partie à régler à l'inscription / 1 st part due at enrolment*	2 ^e partie à régler avant le 1 ^{er} décembre / 1 st payment due before December 1 st
First Step	4.075 €	4.075 €
KG1-KG2	5.425 €	5.425 €
PY1	6.000 €	6.000 €
PY2-PY3-PY4-PY5-PY6	7.100 €	7.100 €

3. Païement en 8 fois, par prélèvement bancaire / 8 payments, by direct debit :

1^{er} paiement de 3 mois + prélèvements sur 7 mois + 50 € annuels par élève de participation aux frais bancaires. / 1st 3-month downpayment + 7 direct debit payments + additional annual bank fee of 50 € per student.

CLASSE / CLASS	1 ^{er} paiement à régler à l'inscription / Initial fee due at enrolment*	Prélèvements mensuels avant le 1 ^{er} de chaque mois (de septembre à mars) / Monthly fee due before 1 st of each month (from September to March)
First Step	2.495 €	815 €
KG1-KG2	3.305 €	1085 €
PY1	3.650 €	1.200 €
PY2-PY3-PY4-PY5-PY6	4.310 €	1.420 €

*Les frais bancaires sont inclus pour les paiements effectués depuis une banque en France. / Bank fees are included for payments made from a bank in France.

RÈGLEMENT FINANCIER

PREAMBULE : Le présent règlement financier s'applique à l'établissement scolaire : EBICA situé 245 route des Lucioles à Sophia Antipolis (06560) lequel est exploité par la société ECOLE BILINGUE INTERNATIONALE COTE D'AZUR « E.B.I.C.A », SAS immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 492 640 081, sis 245 route des Lucioles à Sophia Antipolis (06560), +33(0)4 93 64 32 84, ci-après dénommées « EBICA » ou « Ecole ».

Toute inscription ou réinscription est soumise à l'acceptation du présent règlement financier, lequel constitue les « conditions générales de services » (ci-après « CGS ») de l'EBICA que la famille (ci-après « Famille ») déclare expressément accepter sans réserve.

Toute inscription ou réinscription emporte donc adhésion au présent règlement financier.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGS sont systématiquement communiquées à toute Famille, préalablement à l'inscription ou la réinscription et au plus tard concomitamment à cette dernière. Elles demeureront en vigueur jusqu'à la date à laquelle l'élève arrêtera de fréquenter EBICA. L'Ecole se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment ce règlement financier. Les informations contenues dans nos documents de présentation, ainsi que les renseignements, conseils et avis donnés par nos enseignants, délégués et représentants, n'ont qu'une valeur indicative.

INTRODUCTION : *These financial terms apply to the EBICA educational establishment located at 245 route des Lucioles - Sophia Antipolis (06560), which is operated by the company ECOLE BILINGUE INTERNATIONALE COTE D'AZUR 'E.B.I.C.A', an 'SAS' (simplified joint stock company) entered in the GRASSE 'RCS' (trade and companies register) under the reference number 492 640 081, and located at 245 route des Lucioles - Sophia Antipolis (06560), +33(0)4 93 64 32 84, referred to hereinafter as 'the EBICA' or 'the School'.*

Enrolments and re-enrolments shall take place subject to acceptance of these financial terms, which constitute the EBICA 'general terms and conditions for the provision of services' (hereinafter 'the GTCs'), which the family (hereinafter 'the Family') expressly declares that it unreservedly accepts.

Thus any enrolment or re-enrolment entails acceptance of these financial terms.

In accordance with the regulations in force, these GTCs are systematically sent to each Family, prior to enrolment or re-enrolment or, at the latest, at the time of that procedure. They shall remain in force until the date upon which the student concerned ceases to attend EBICA.

The School reserves the right to adapt or modify these financial terms at any time. The information contained in our presentation documents, and the data, advice and opinions provided by our teaching staff, delegates and representatives, is supplied for information purposes only.

1. PRESTATIONS PROPOSÉES

EBICA est un établissement scolaire privé dispensant un enseignement bilingue et international, en maternelle et primaire.

EBICA propose les prestations suivantes :

- l'enseignement scolaire dispensé à l'élève, selon l'âge et le niveau de l'élève
- la restauration
- la garderie
- les uniformes
- les photos scolaires
- les activités extrascolaires
- les voyages scolaires
- tout enseignement dans le cadre de soutien, de suivi, d'accompagnement personnalisé
- tout autre enseignement, formation, prestations de services proposés par EBICA et ce, que la prestation se déroule dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur.

- Les examens TOEFL, DELF/DALF, PET/KET, LAMDA. Ces examens ne sont pas obligatoires. Les frais relatifs doivent être réglés en sus des frais de scolarité.

La simple inscription à l'Ecole implique impérativement le respect, par les familles et les élèves, des valeurs de l'enseignement ainsi que des différentes langues et cultures représentées à l'Ecole.

1. SERVICES OFFERED

The EBICA is a private educational establishment, providing education on a bilingual and international basis, from pre-school to high school level.

The EBICA offers the following services :

- *schooling for each students in line with his or her age and level,*
- *provision of meals,*
- *after school care,*
- *uniforms,*
- *school photographs,*
- *extracurricular activities,*
- *overnight school trips,*
- *all teaching services provided for the purposes of support, supervision and individual coaching*
- *all other teaching, training and related services provided by the EBICA either inside or outside the establishment,*
- *TOEFL, DELF / DALF, PET / KET, LAMDA examinations. These examinations are not obligatory. The fees payable for these examinations will be payable in addition to tuition fees.*

Mere enrolment to attend the School entails absolute respect, by the family and student(s) concerned, for the values contained in the education and for the various languages and cultures represented at the School.

2. INSCRIPTION / ENROLMENT

2.1 CONDITIONS D'ADMISSION

Sauf réinscription, l'accord sur les prestations proposées par l'Ecole n'est parfait qu'après communication des tarifs à la Famille et acceptation expresse et par écrit par ce dernier de l'inscription. L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par deux conditions cumulatives, à savoir d'une part, l'envoi à la Famille du formulaire d'inscription et d'autre part le paiement par la Famille :

- des frais de dossier ;
- des frais d'inscription ;
- des frais de développement ;
- d'un acompte initial des frais de scolarité
- de la lettre d'engagement du tiers payeur, si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.

L'inscription matérialise l'acceptation formelle par la Famille du présent règlement financier valant CGS et du tarif en vigueur pour l'année scolaire d'inscription, lequel est communiqué à la Famille préalablement à l'inscription.

L'Inscription à l'Ecole est d'une durée minimum d'une année scolaire, sauf cas exceptionnel connu dès l'inscription. L'Ecole se réserve le droit de refuser pour motif légitime une ou des inscriptions.

2.1 TERMS AND CONDITIONS GOVERNING ADMISSION

Except in the case of a re-enrolment, agreement regarding the services to be provided by the School shall only be fully achieved after notification of the Family regarding the fees payable, and full written acceptance of the enrolment by the latter.

Confirmation of the enrolment of a new student shall result from the fulfilment of two cumulative conditions - firstly provision to the Family of an enrolment form and secondly payment by the Family of:

- application fees ;
- registration fees ;
- development fees ;
- an initial down payment on the tuition fees
- the amount stipulated in the letter of commitment from the third-party payer, if the parents / guardians are not responsible for paying the student's tuition fees.

Enrolment sets out in material form the formal acceptance by the Family of these financial terms constituting GTCs and of the fees payable for the school year for which enrolment is taking place, of which the Family will be notified before enrolment takes place.

Enrolment is for attendance at the School for a minimum period of one school year, except under exceptional circumstances known to the parties when enrolment takes place. The School reserves the right to reject one or more enrolments on legitimate grounds.

2.2. CLAUSES FINANCIERES EN CAS D'ANNULATION

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'Ecole doit se voir notifier la demande d'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : *EBICA - Services Administratif et Comptable – 245 route des Lucioles-06560 Sophia Antipolis, France.*

Les conséquences financières sont les suivantes :

- Les frais de dossier ne sont pas remboursés ;
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursés ;
- Les frais de développement ne sont pas remboursés ;
- Le remboursement de l'acompte est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de l'élève (date indiquée sur la lettre d'admission définitive).

Si l'annulation de l'admission s'effectue après ce délai de 15 jours courant à partir de la date d'admission de l'élève ci-avant précisée, les montants versés lors de l'inscription par la Famille ne seront pas remboursés par l'Ecole.

2.2. FINANCIAL CLAUSES APPLICABLE TO CANCELLATION

Should you wish to cancel the enrolment of a student after his or her admission, the School must receive the formal cancellation request as promptly as possible, by means of a registered letter with acknowledgement of receipt sent to : *EBICA - Services Administratif et Comptable - 245 route des Lucioles - 06560 Sophia Antipolis, France.*

The financial consequences of cancellation will be as follows :

- The application fees will not be refunded ;
- The registration fees will not be refunded ;
- The development fees will not be refunded ;
- The down payment may be refunded if the school is informed of the cancellation by registered letter no more than 15 days after admission of the student (the latter date being indicated on the letter of definitive admission).

If the cancellation of admission takes place more than 15 days after the date of the student's admission as indicated above, the amounts paid by the Family at the time of enrolment will not be refunded by the School.

3. RÉINSCRIPTION / RE-ENROLMENT:

3.1 Réinscription

Toute réinscription à l'Ecole est **automatique** pour l'année scolaire suivante, sauf dénonciation par la Famille par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Ecole **au plus tard le 28 février de l'année scolaire en cours.**

Un acompte (à valoir sur la facture annuelle sur scolarité de l'année suivante), sauf dénonciation dans les formes ci-avant stipulées, sera demandé à la Famille, au moment de la réinscription.

Un dossier comportant le présent règlement financier et les tarifs de l'Ecole sera adressé à la Famille un mois avant la date butoir de reconduction précitée. **Le fait de ne pas dénoncer le contrat de scolarité avant cette date butoir, dans les conditions ci-avant visées, vaudra acceptation par la Famille du présent règlement financier et des tarifs adressés par EBICA.**

3.1 Re-enrolment

*Re-enrolment at the School is always **automatic** for the following school year, unless the Family formally opts out of this by means of a registered letter with acknowledgement of receipt sent to the School **by the 28th February of the current school year at the latest.***

In the absence of an opt-out taking place by the procedure indicated above, a down payment (the amount of which will be deducted from the annual invoice for school fees owed for the following year) shall be requested of the Family, at the time of re-enrolment.

*A dossier containing these financial terms and details of the fees payable to the School shall be sent to the Family one month before the renewal deadline indicated above. **If there is no opt-out from the contract for the provision of schooling before this deadline, under the conditions indicated above, this shall amount to acceptance by the Family of these financial terms and of the fee details sent by the EBICA.***

3.2 Cas spécifiques d'annulation de la réinscription

Dans certains cas spécifiques ci-après mentionnés, le remboursement de l'acompte sera possible **après la date du 28 février précitée dans l'hypothèse où la Famille n'aurait pas dénoncé le contrat de scolarité avant cette date dans les conditions stipulées à l'article 3.1 ci-dessus :**

- Orientation décidée par l'école vers un enseignement non dispensé à EBICA: les frais de réinscription vous seront remboursés.
- Refus de redoublement décidé en juin par l'école. Vous devez notifier votre refus du redoublement et donc l'annulation de réinscription à EBICA- *Services Administratifs et Comptables (245 route des Lucioles- 06560 Sophia-Antipolis)* par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 29 juin de l'année en cours, afin d'obtenir le remboursement des frais de réinscription.

3.2 Special circumstances for cancellation of re-enrolment

*Under certain special circumstances indicated below, a down payment may be refunded **after the 28th February deadline stipulated above, even if the Family fails to opt out of the contract for the provision of schooling before said deadline under the conditions stipulated in article 3.1 above :***

- *If the school decides that the student should receive schooling that is not provided at the EBICA: you will be refunded the re-registration fees.*
- *If in June the school decides against allowing a student to retake a year. You must send notification of this decision and the consequent cancellation of re-enrolment to the EBICA - *Services Administratifs et Comptables (245 route des Lucioles - 06560 Sophia-Antipolis)* by*

registered letter with acknowledgement of receipt before the 29th June of the year concerned, in order to obtain a refund of your re-registration fees.

3.3 Redoublement : Toute année de redoublement est facturée à la Famille sur la base des tarifs appliqués par EBICA pour l'année scolaire correspondante à l'année de redoublement de l'élève, ce que la Famille reconnaît et accepte expressément.

Il n'existe pas de tarifs spécifiques pour les années de redoublement au sein d'EBICA.

Tout redoublement proposé par EBICA et accepté par l'élève et ses parents postérieurement à la date butoir de réinscription automatique de l'élève pour l'année scolaire suivante, stipulée à l'article 3 ci-avant, sera facturé sur la base des frais de scolarité prévus dans les tarifs communiqués par EBICA à la Famille avant la date butoir précitée, sans que la Famille ne puisse en contester l'application.

En cas de refus par la Famille du redoublement au sein de l'Ecole proposé et notifié par EBICA après la date butoir de réinscription automatique prévue à l'article 3 du présent règlement financier, le contrat de scolarité sera résilié de plein droit et EBICA remboursera à la Famille l'acompte s'il a déjà été réglé par ce dernier.

3.3 Retaking years : *Whenever a year is retaken, the Family will be charged the rates applied by the EBICA for the school year corresponding to the year retaken by the student, and the Family expressly acknowledges and accepts this.*

There are no special rates for years retaken in the EBICA.

Any proposals for years to be retaken made by the EBICA and accepted by the student and his or her parents after the deadline for automatic re-enrolment of the student for the following school year, as stipulated in article 3 above, shall entail payment of the tuition fees stipulated in the schedules supplied to the Family by the EBICA before the abovementioned deadline, and the Family shall not be entitled to object to this arrangement.

Should the Family reject a proposal by the EBICA for the retaking of a year in the School, announced after the deadline for automatic re-enrolment stipulated in article 3 of these financial terms, the contract for the provision of schooling shall be cancelled as of right and the EBICA shall refund the Family any down payment that it has already made.

3.4 Orientation

Toute orientation proposée par l'Ecole et acceptée par la Famille postérieurement à la date butoir d'annulation, stipulée à l'article 3.2 ci-avant, sera facturée sur la base des frais de scolarité prévus dans les tarifs communiqués par l'Ecole à la Famille un mois avant la date butoir précitée, sans que la Famille ne puisse en contester l'application.

En cas de refus par la Famille de l'orientation proposée par l'Ecole au sein de ses établissements, après la date butoir précitée, le contrat sera résilié de plein droit et l'Ecole remboursera à la Famille les frais de scolarité s'ils ont déjà été réglés par cette dernière.

De même, en cas d'orientation décidée par l'Ecole vers un enseignement non dispensé à EBICA, après la date butoir précitée, le contrat sera résilié de plein droit et l'Ecole remboursera à la Famille les frais de scolarité s'ils ont déjà été réglés par cette dernière.

3.4 Educational arrangements

Any educational arrangements proposed by the School and accepted by the Family after the deadline for cancellation stipulated in article 3.2 above shall entail payment of the tuition fees stipulated in the schedules supplied to the Family by the EBICA one month before the abovementioned deadline, and the Family shall not be entitled to object to this arrangement.

In the event of the Family rejecting the educational arrangements proposed by the School within its establishments, after the abovementioned deadline, the contract shall be cancelled as of right and the School shall refund the Family any tuition fees that it has already paid.

Likewise, in the event that the School decides upon educational arrangements entailing schooling that is not provided at the EBICA, after the abovementioned deadline, the contract shall be cancelled as of right and the School shall refund the Family any tuition fees that it has already paid.

4. TARIFS - FRAIS DE SCOLARITÉ : Les frais de scolarité sont composés des frais de dossier pour les nouveaux inscrits, des frais d'inscription, des frais de développement, qui garantissent la place de l'élève lors de son inscription et des frais de scolarité annuels eux-mêmes, incluant la cantine.

Les prestations d'EBICA sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de l'inscription ou de la réinscription, selon la grille tarifaire transmise par EBICA à la Famille préalablement à l'inscription ou à la réinscription.

Les frais de garderie, de stages, d'activités extra-scolaires, d'accompagnement personnalisé, d'uniformes, sont facturés en complément des frais de scolarité ci-avant mentionnés, aux tarifs indiqués sur la grille tarifaire transmise par EBICA lors de l'inscription ou de la réinscription.

Des frais de voyages scolaires, sorties scolaires ou autres projets pédagogiques pourront être ajoutés en sus des frais de scolarité après information par l'équipe enseignante. Le coût de ces prestations spécifiques, ne pouvant être connu à l'avance, au moment de l'inscription, ni indiqué avec exactitude avant chaque trimestre, fera l'objet d'une estimation par EBICA et d'une facturation dans les conditions ci-après stipulées. A l'issue de chaque semestre scolaire, une régularisation interviendra sur la base du coût réel des prestations effectuées.

Les tarifs d'EBICA s'entendent nets, étant précisé que les prestations proposées par l'Ecole ne sont pas soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4. RATES PAYABLE - TUITION FEES : *The tuition fees comprise application fees for newly-enrolling students, registration fees, development fees, which guarantee a place for the student when he or she is enrolled, and the annual tuition fees themselves, including charges payable for the school canteen. The fees payable for the services provided by the EBICA are those in force as at the date of enrolment or re-enrolment, as indicated in the fee schedule supplied by the EBICA to the Family prior to the enrolment or re-enrolment.*

The fees payable for afterschool care, courses, extracurricular activities, individual coaching, and uniforms, are payable in addition to the tuition fees stipulated above, at the rates indicated in the fee schedule supplied by the EBICA at the time of enrolment or re-enrolment.

Fees payable for overnight school trips, day trips or other educational activities may be added to the tuition fees after notification by the teaching staff. As the cost of specific services cannot be known in advance when enrolment takes place nor indicated with certainty before each term, they will be estimated by the EBICA and will then be payable under the conditions stipulated below. At the end of each school semester, an adjustment will be made to take account of the actual cost of the services provided.

The EBICA fees are expressed as net amounts, on the understanding that the services provided by the School do not give rise to value added tax.

5. FACTURATION-MODALITÉS DE RÈGLEMENT / INVOICING - PAYMENT OPTIONS :

5.1. Facturation

La facturation est établie par l'Ecole selon des modalités annuelles.

L'élève est inscrit à EBICA pour l'année scolaire entière, sauf cas exceptionnels connus dès l'inscription.

Les frais scolaires font l'objet de l'envoi aux familles :

EBICA, 245 route des Lucioles, 06560 Sophia Antipolis, France. Tel : +33(0)4 93 64 32 84.

Email : admissions@ebicaschool.com. Site internet : www.ebicaschool.com. SIRET 49264008100021.

EBICA se réserve le droit de modifier sans préavis et unilatéralement toutes informations contenues dans ce document.

Merci de parapher chaque page de la demande d'admission / Please initial each page of the application form.

- d'une facture des frais scolaires obligatoires avant la rentrée de l'année scolaire concernée
 - d'une facture des frais optionnels au plus tard en novembre de l'année scolaire concernée.
- Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à EBICA, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

5.1. Invoicing

Invoices are issued by the School on an annual basis.

Students are enrolled at the EBICA for full school years, except under exceptional circumstances known to the parties when enrolment takes place.

For tuition fees, families are sent :

- one invoice for obligatory tuition fees before the start of the school year concerned,
- one invoice for optional fees by the November of the school year concerned at the latest.

For students enrolled in the EBICA partway through of the school year, the annual tuition fees are payable on a 'prorata temporis' basis, with payment in full for the month during which the student arrives.

5.2 Modalités de règlement

Les factures d'EBICA sont payables en EUROS (€), à réception par la Famille selon les moyens de paiement suivants :

- soit en espèces, dans la limite légale de 1.000 euros par facture pour les résidents fiscaux français et 15.000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers ;
 - soit **par prélèvement automatique, depuis un compte bancaire en France, à compter de la rentrée 2020-2021, selon aux choix :**
 - **2 échéances semestrielles : lors de l'inscription (ou la réinscription), et le 1^{er} décembre**
 - **ou 7 échéances mensuelles suivantes : de septembre à mars.**
- Dans ce cas, une facturation de 50€ pour l'année sera ajoutée.

Les prélèvements doivent être effectués de préférence depuis un compte bancaire en France.

Pour les virements ou prélèvements provenant de banques étrangères, les frais bancaires y afférents seront pris en charge par le donneur d'ordre.

En cas de rejet d'un prélèvement, les frais facturés par notre établissement bancaire s'ajoutent au montant de la facture qui devra alors être réglée par chèque ou en espèces. Dans le cas de rejet de deux prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

Les familles ne nous ayant pas encore transmis leurs coordonnées bancaires devront nous retourner, complété, le formulaire SEPA, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

- soit par virement aux 2 échéances suivantes : lors de l'inscription (ou la réinscription) et le 1^{er} décembre.

Si plusieurs paiements pour une échéance semestrielle, une facturation de 25 euros sera rajoutée.

Le paiement par chèque est autorisé pour le règlement des activités suivantes uniquement : activités extrascolaires/stages de vacances/voyages/frais d'inscription.

NB : dates de semestre

1^{er} semestre : 1^{er} septembre – 31 janvier

2^e semestre : 1^{er} février – 28 juin

5.2 Payment options

The invoices issued by the EBICA are payable in EUROS (€) upon receipt by the Family, using the following methods :

- *either in cash (up to the legal limit of 1 000 euros per invoice for French tax residents and 15 000 per invoice for foreign tax residents) ;*

EBICA, 245 route des Lucioles, 06560 Sophia Antipolis, France. Tel : +33(0)4 93 64 32 84.

Email : admissions@ebicaschool.com. Site internet : www.ebicaschool.com. SIRET 49264008100021.

EBICA se réserve le droit de modifier sans préavis et unilatéralement toutes informations contenues dans ce document.

Merci de parapher chaque page de la demande d'admission / Please initial each page of the application form.

- **or by direct debit from a French bank account, as from the beginning of school year 2020-21, in the form of :**

- **2 half-yearly instalments : at the time of the enrolment (or the re-enrolment), and on the 1st December,**
- **Or 7 monthly instalments from September à March.**

In the latter case, a further € 50 fee per year shall be payable.

Debits should preferably be made from French bank accounts.

In the case of transfers or debits from foreign banks, the relevant charges shall be paid by the party making the payment.

If a debit is rejected, the charges applied by our bank will be added to the invoice, which must then be settled by cheque or in cash. If two consecutive debits are rejected, debits will be suspended and the tuition fees outstanding must be paid at once.

Families who have not yet sent us their bank details must complete and return to us the SEPA form, together with a 'Relevé d'Identité Bancaire' (bank identity statement).

- **or by bank transfer, in 2 instalments as follows : at the time of the enrolment (or the re-enrolment), and on the 1st December.**

If several payments are carried out to make up a half-yearly instalment, an additional 25 euros shall be payable.

Cheques may be used to pay for the following activities only : extracurricular activities / holiday courses / travel / registration fees.

NB : Semester dates

1st semester : 1st September - 31st January

2nd semester : 1st February - 28th June

5.3 Non-paiement des frais scolaires – Pénalités et intérêts de retard – Frais de recouvrement :

En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, des intérêts de retard fixés au taux légal majoré de deux points et des pénalités de retard correspondant à 10 % de la facture impayée seront automatiquement et de plein droit acquis à l'Ecole, sans formalité, ni mise en demeure préalable.

En cas de non-paiement aux dates prévues et après mise en demeure adressée dans les conditions et selon les formes stipulées à l'article 7 des présentes CGS, l'Ecole se réserve le droit de ne plus accepter l'élève en classe et de se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat de scolarité.

En outre, en cas de retard de paiement des frais de recouvrement seront dus et appliqués comme suit:

Lettre première relance : gratuit

Lettre deuxième relance : gratuit

Lettre troisième relance (mise en demeure) : 25 €

Commandement d'huissier : 450 €

Frais sur prélèvement ou chèque impayé : 100 €

Enfin, le non-paiement d'une facture d'EBICA à son échéance entraînera l'annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions de prix accordées ainsi que l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à EBICA par la Famille, sans préjudice de toute autre action qu'EBICA serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

5.3 Non-payment of tuition fees - Penalty charges and interest payable for late payments - Debt recovery fees :

In the event of the non-payment of tuition fees by the stipulated deadlines, late payment interest set at the legal rate plus two percentage points and late payment penalty charges corresponding to 10 % of the unpaid invoice shall be payable automatically and as of right to the School, without the need for formalities or prior notification.

In the event of non-payment by the stipulated deadlines and after formal notification has been sent under the conditions and by the procedures in article 7 of these GTCs, the School reserves the right to

exclude the student from classes and to declare that the contract for the provision of schooling has been cancelled as of right.

In addition to this, late payments shall give rise to debt recovery fees, payable as follows :

First reminder letter : no charge

Second reminder letter : no charge

Third reminder letter (formal notification) : € 25

Order served by bailiff : € 450

Fee for unpaid cheque or debit : € 100

Finally, any failure to settle an EBICA by its due date shall give rise to the immediate and irreversible withdrawal of all price discounts granted, as well as the immediate payability of all the amounts owed to the EBICA par the Family, without prejudice to any other action that the EBICA shall be entitled to initiate on this basis against the Client.

5.4 Départ anticipé : En cas de départ anticipé en cours d'année scolaire, les parents doivent donner par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, un préavis de 3 mois (90 jours) avant la date prévue du départ effectif. **Tout semestre commencé est dû dans son intégralité.**

Les sommes versées ne sont jamais remboursées quel que soit le motif. L'année scolaire comprend 2 semestres : le 1er semestre inclut les mois de septembre à janvier, le 2ème semestre inclut les mois de février à juin. Les frais optionnels seront facturés au prorata.

5.4 Early departure : *If a child leaves before the end of a school year, his or her parents must send a registered letter with acknowledgement of receipt to provide 3 months' (90 days') written notice before the scheduled departure date. **Any semester during which the child attends school must be paid for in full.***

The amounts paid will not be refunded under any circumstances. The school year comprises 2 semesters : the 1st runs from September to January inclusive, while the second runs from February to June inclusive. Optional fees shall be payable on a 'prorata' basis.

5.5 Expulsion : En cas de renvoi de l'école d'un élève pour non-respect des règles de vie scolaire ou du présent règlement financier, les frais de scolarité et factures restent dus, et en aucun cas les paiements déjà effectués ne seront remboursés.

5.5 Expulsion : *If a student is removed from the school on the grounds of non-compliance with the rules governing school life or with these financial terms, the tuition fees and invoices shall remain payable, and payments already made will not under any circumstances be refunded.*

6. RESOLUTION POUR INEXECUTION : Dans le cas où la Famille ou l'élève :

- manque à son obligation de paiement telle que définie à l'article 6 du présent règlement financier ;
- effectue une fausse déclaration lors de l'Inscription ;
- ne respecte pas les règles de discipline de l'Ecole ;
- si le niveau scolaire et l'implication de l'élève dans son travail n'étaient pas suffisants ;
- porte une atteinte grave à la sécurité ou au bon ordre de marche de l'Ecole ;
- manque gravement à l'une quelconque des obligations du présent règlement financier ;

Le contrat de scolarité sera résilié de plein droit, à l'initiative d'EBICA et sur confirmation écrite de sa part de sa volonté à se prévaloir d'une telle résiliation de plein droit, après une mise en demeure notifiée à la Famille par pli recommandé avec accusé de réception, qu'elle soit adressée sous forme électronique ou sous format papier, demeurée infructueuse plus de huit jours à compter de sa réception, la première présentation du pli recommandé AR par les services postaux faisant foi.

EBICA, 245 route des Lucioles, 06560 Sophia Antipolis, France. Tel : +33(0)4 93 64 32 84.

Email : admissions@ebicaschool.com. Site internet : www.ebicaschool.com. SIRET 49264008100021.

EBICA se réserve le droit de modifier sans préavis et unilatéralement toutes informations contenues dans ce document.

Merci de parapher chaque page de la demande d'admission / Please initial each page of the application form.

6. TERMINATION FOR NON-FULFILMENT OF OBLIGATIONS : *In the event that the Family or the student :*

- *fails to fulfil its payment obligations set out in article 6 of these financial terms ;*
- *makes a false declaration at the time of enrolment ;*
- *contravenes the disciplinary rules of the School ;*
- *falls short of an adequate academic level or degree of commitment in his or her work;*
- *seriously compromises the safety, security or functioning of the School ;*
- *seriously fails to fulfil the obligations set out in these financial terms ;*

the contract for the provision of schooling shall be terminated as of right, at the initiative of the EBICA and following written confirmation from it of its intention to proceed with such termination, after formal notification - sent to the Family in the form of a registered letter with acknowledgement of receipt, whether in electronic or paper form - fails to produce the desired effect within eight days of its receipt, counted from first presentation of the registered letter with acknowledgement of receipt by the postal services.

7. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : EBICA reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient sur les méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours, etc, réalisés (même à la demande du Client) ou utilisés par ses enseignants en vue de la fourniture des prestations à la Famille. La Famille s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites méthodes, études, documents, ouvrages, dessins, cours... etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'EBICA qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

7. INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS : *The EBICA shall retain ownership of all the intellectual property rights that it holds with regard to the methods, studies, documents, structures, designs, lessons, etc, created (even at the request of the Client) or used by its teaching staff with a view to the provision of services to the Family. The Family agrees to refrain from reproducing or using said methods, studies, documents, structures, designs, lessons, etc, without obtaining prior express written authorization to do so from the EBICA, which may make such reproduction or use conditional on the payment of remuneration.*

8. RESPONSABILITÉ : Les élèves demeurent sous la responsabilité et la surveillance d'EBICA au cours de la réalisation des prestations (ie : enseignement présentiel, restauration, garderie...) et ce, conformément à la législation applicable. Nonobstant ce qui précède, chaque Client s'engage à souscrire une assurance scolaire couvrant les dommages qu'un élève pourrait occasionner à un tiers ainsi que ceux qu'il pourrait subir. Il est enfin expressément convenu que la responsabilité d'EBICA cesse dès la fin des Prestations (sortie des cours sur la base de l'emploi du temps de chaque élève), EBICA ne pouvant plus être responsable des dommages que subiraient ou feraient subir les élèves après la fin des Prestations. Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.

8. REPONSIBILITY / LIABILITY : *The students shall remain under the responsibility and supervision of the EBICA during the provision of services (ie : face-to-face teaching, mealtimes, afterschool care, etc.), in compliance with the applicable legislation. However each Client undertakes to obtain school insurance covering any damage, loss or injury that a student may cause a third party or may suffer. Finally, it is expressly agreed that the liability of the EBICA shall cease when the provision of services does (end of classes according to each student's timetable), and the EBICA may no longer be held liable for damage, loss or injury that students suffer or cause after the end of the Services. The families shall be financially liable for any damage to school premises or installations caused by their children.*

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – DONNÉES PERSONNELLES : En application la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 consolidée et du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »), il est rappelé que les données nominatives et personnelles qui sont demandées à la Famille ou à l'élève sont nécessaires pour la gestion des élèves par l'Ecole. EBICA traite les informations personnelles concernant ses Clients et ses élèves avec la plus stricte confidentialité. Lors de l'inscription, seules sont demandées les informations indispensables pour une gestion efficace des élèves et un suivi attentif de chaque dossier. Les données personnelles du Client ou de l'élève collectées sont essentiellement destinées à l'usage interne d'EBICA et au fonctionnement de l'Ecole. La collecte et le traitement des données personnelles destinées à l'usage précité relève de l'intérêt légitime d'EBICA et de l'exécution même du contrat de scolarité de sorte qu'ils ne nécessitent aucun consentement du Client ou de l'élève concerné.

En tout état de cause, la Famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement pour l'usage ci-avant défini, des données personnelles le concernant ou concernant l'élève dont il est le représentant légal.

Les données personnelles du Client collectées lors de son inscription et au cours du contrat de scolarité pourront également être utilisées en vue de lui adresser des offres ou prestations commerciales provenant d'autres établissements scolaires exerçant sous l'enseigne EIB ou de tout autre établissement scolaire du groupe NACE.

La Famille accepte expressément et donne son consentement à la collecte et au traitement, à des fins de prospection commerciale, des données personnelles le concernant, étant précisé que seules les données personnelles des parents ou du représentant légal de l'élève seront utilisées à cette fin, les données personnelles concernant les élèves ne seront pas utilisées, ni traitées pour cet usage commercial.

Les données personnelles collectées peuvent être enregistrées par EBICA sur un serveur sécurisé. Elles seront conservées par EBICA pendant toute la durée d'exécution du contrat et pour une durée, après la fin du contrat, d'un an maximum. EBICA s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations et de données personnelles respecte la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données 2016/279 du 27 avril 2016 (« RGDP »). A cet égard, EBICA précise que son fichier clientèle contenant des données personnelles a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui a délivré un récépissé et qu'elle a mis en œuvre les mesures nécessaires et prévues au RGDP pour assurer la protection et la sécurisation des données personnelles qu'elle collecte et qu'elle traite.

EBICA informe les Clients qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité, de suppression, d'effacement et d'opposition s'agissant des informations et des données personnelles qui les concernent ou concernant les élèves dont ils sont les représentant légaux ainsi que d'opposition au traitement et à la collecte de ces données.

Pour exercer ces droits les Clients peuvent écrire au délégué à la protection des données personnelles d'EBICA à l'adresse mail suivante : **rgpd.france@globeducate.fr**

Il est par ailleurs précisé que l'établissement l'Ecole dispose d'un système de vidéosurveillance pour la sécurité des élèves, des Clients et des enseignants et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité d'EBICA et par les forces de l'ordre. Les Clients peuvent accéder aux données et images les concernant et demander leur effacement. Ils disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ces données et images.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données et images dans ce dispositif, la Famille peut contacter le délégué à la protection des données personnelles d'EBICA à l'adresse mail ci-dessus indiquée.

9. INFORMATION TECHNOLOGY AND CIVIL LIBERTIES - PERSONAL DATA : Pursuant to the provisions of law n° 78-17 passed on the 6th January 1978 and subsequently consolidated, and those of European Regulation 2016/279 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and the free circulation of such data dated 27th April 2016 ('GDPR'), it is reiterated that the private and personal data sought from the Family or the student are needed to enable the administration of students by the School. The EBICA will maintain the strictest confidentiality regarding the personal information concerning its Clients and students. At the time of enrolment, only information that is essential for the effective administration of students and the comprehensive processing of each dossier is requested. The personal data collected regarding each Client or student are essentially required for internal use by the EBICA and for the running of the School. The collection and processing of personal data required for these purposes may be categorized as serving the legitimate interests of the EBICA and enabling actual implementation of the contract for the provision of schooling and so these activities do not require any consent on the part of the Client or the student concerned. In any event, the Family expressly accepts, and consents to, the collection and processing for the purposes indicated above of personal data concerning it or concerning the student of whom it is the legal representative.

The Client's personal data collected at the time of enrolment and during execution of the contract for the provision of schooling may also be used in order to send him or her offers of proposals of a commercial nature from other educational establishments operating under the EIB brand name or from any other educational establishment within the NACE group.

The Family expressly accepts, and consents to, the collection and processing for the purposes of business development, of the personal data concerning it, on the understanding that only personal data concerning the parents or legal representative of the student shall be used for these purposes, and that personal data concerning students shall not be used or processed for these commercial purposes.

The personal data collected may be stored by the EBICA on a secure server, and shall be retained by the EBICA for the entire period of execution of the contract and then for a further period of up to one year. The EBICA agrees to ensure that the collection and processing of personal data and information takes place in compliance with the provisions of law n° 78-17 passed on the 6th January 1978 and those of European Regulation 2016/279 on the protection of individuals with regard to the processing of personal data and the free circulation of such data dated 27th April 2016 ('GDPR'). In this connection, the EBICA declares that its customer data file containing personal data has been the subject of a declaration made to the 'Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés' (National Commission on Information Technology and Civil Liberties'), which issued a receipt and that it has deployed the necessary measures, as stipulated in the GDPR in order to ensure that the personal data that it collects and processes are protected and secure.

The EBICA wishes the Clients to note that they have access, rectification, modification, portability, removal, deletion and objection rights over the personal data and information concerning them or concerning the students of whom they are the legal representatives, as well as the right to object to the processing and collection of these data.

In order to exercise these rights, the Clients may write to the EBICA personal data protection officer at the following email address : **rgpd.france@globeducate.fr**

It should moreover be noted that the establishment the School operates a video surveillance system for the safety and security of the students, the Clients and the teaching staff and property. Images are retained for one month, and may be viewed in the event of an incident by authorized EBICA personnel

and by law enforcement officers. The Clients may access data and images concerning them, and request the deletion thereof. They also have the right to object to, and to restrict, the processing of these data and images.

In order to exercise these rights, or to submit any queries regarding the processing of data and images in this equipment, the Family may contact the EBICA personal data protection officer at the email address indicated above.

10. LITIGES : Conformément à l'article L111-1 du Code de la consommation, la Famille est informée de la possibilité qu'il a de recourir, en cas de litige, à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Conformément aux dispositions de l'article R. 616-1 du code de la consommation, la Famille a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont ci-après mentionnées, en vue de tenter d'aboutir à une issue amiable :

Médiation-net consommation

34, Rue des Epinettes
75017 PARIS

Pour une saisine en ligne : <http://www.mediation-net-consommation.com/>

A défaut d'accord amiable entre les parties, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

10. DISPUTES : In compliance with the provisions of article L111-1 of the consumer code, the Family should note that it is entitled in the event of a dispute to refer the matter to a consumer ombudsman or to any other alternative structure for the resolution of disputes. In compliance with the provisions of article R. 616-1 of the consumer code, the Family is entitled to refer the matter to the consumer ombudsman whose contact details are set out below, in order to arrive at an amicable settlement :

Médiation-net consommation

34, Rue des Epinettes
75017 PARIS

To refer the matter online : <http://www.mediation-net-consommation.com/>

In the absence of an amicable settlement between the parties, any disputes that may arise from this contract, concerning its validity, interpretation, execution, or cancellation, or the consequences and effects thereof, shall fall within the jurisdiction of the relevant courts on the basis of ordinary law.

11. LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE : De convention expresse entre les parties, les présentes CGS sont régies par le seul droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Lorsque les CGS sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger, la loi applicable à celles-ci demeure la loi française.

11. LANGUAGE OF THE CONTRACT - APPLICABLE LAW : It is expressly agreed between the parties that these GTCs shall be governed exclusively by French law. They are drafted in French. If they are translated into one or more languages, only the French-language text shall be authoritative in the event of a dispute. Even if the GTCs are being signed between parties of different nationalities or executed entirely or partially abroad, the law applicable to them shall still be French law.

12. GENERALITÉS : Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger la stricte exécution des présentes CGS ou de l'une quelconque de leurs dispositions, ne sera pas considéré comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'un quelconque des termes des présentes CGS.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGS venaient à être déclarées nulles ou inopposables du fait d'une évolution législative ou réglementaire, les autres stipulations garderaient alors toute leur force et leur validité, et les Parties s'efforceraient, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations équivalentes et reflétant leur commune intention.

12. GENERAL PROVISIONS : *In the event that one of the Parties does not insist upon execution of all aspects of these GTCs or of any of the provisions thereof, this shall not be deemed to constitute a waiver of said party's right to insist at a later date upon execution of any one of the terms of these GTCs. In the event that one or more of the stipulations of these GTCs is declared invalid or non-binding as a result of changes in the relevant laws or regulations, the other stipulations shall retain all their force and validity, and the Parties shall do all they can, as promptly as possible, to put in their place equivalent stipulations that reflect their shared intentions.*

Merci de parapher chaque page de la demande d'admission / Please initial each page of the application form.

Legal representative 1

Nom / Last name **Prénom / First Name**

Date / Date **Signature / Signature**
(Avec la mention/with « lu et approuvé »)

Legal representative 2

Nom / Last name **Prénom / First Name**

Date / Date **Signature / Signature**
(Avec la mention/with « lu et approuvé »)

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT / DIRECT DEBIT PAYMENT REQUEST SHEET

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter	ORGANISME CREANCIER
	EBICA 245 route des Lucioles 06560 Valbonne Sophia Antipolis

Je soussigné(e) : Nom _____ Prénom _____
 Vous autorise désormais, et sauf instructions contraire de ma part vous parvenant en temps utile, à prélever en votre faveur sur le compte ci-dessus.

Nom de l'établissement bancaire	Adresse de l'agence bancaire

Code banque (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les sommes dont je vous serai redevable au titre de la scolarité de mon/mes enfant(s), sommes que vous m'aurez préalablement notifiées par avis ou relevé adressé à mon domicile. En cas de non-exécution, je serai avisé par vos soins.

Les présentes instructions sont valables jusqu'à annulation de ma part, à vous notifier en temps utile.

Fait à..... Le

Signature du titulaire du compte à débiter précédé de la mention «lu et approuvé»

.....

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Je soussigné : Nom/Prénom

Nom du titulaire du compte à débiter	Adresse du titulaire du compte à débiter

Autorise sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, le débit de mon compte.

Du montant de tous les avis de prélèvements qui seront émis à mon nom par EBICA. Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier ci-dessus désigné ; vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution des dites opérations hors de l'extrait de compte que vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non-exécution.

Fait à..... Le

Signature du titulaire du compte à débiter précédé de la mention «lu et approuvé»

.....

À retourner à EBICA ce formulaire signé accompagné d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) / *Please sign this form, attach your bank information and return all the documents to EBICA.*